

PARTICIPEZ À L'ENQUETE PUBLIQUE

Une enquête publique est obligatoire dans le cadre de l'élaboration du PPRT. Elle se tiendra du 25 février jusqu'au 27 mars 2013. Le dossier réglementaire sera déposé au centre administratif, 1 place de l'Etoile et dans notre mairie de quartier 1 rue du parc où les Robertsauviens pourront en prendre connaissance et consigner leurs observations.

VOTRE PARTICIPATION EST VITALE POUR L'AVENIR DE LA ROBERTSAU

Venez vous informer, poser vos questions, donner votre avis, le 14 mars 2013 à 20h00 au Centre socioculturel, l'Escale, 78 rue du Docteur François, Strasbourg.

Extrait de l'avis de la préfecture du Bas-Rhin :

Des informations complémentaires peuvent être demandées auprès de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement alsace (service des risques technologiques) ainsi que de la direction départementale des territoires du Bas-Rhin (service aménagement durable des territoires).

La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations au centre administratif de Strasbourg aux jours et heures suivants :

- * lundi 25.02.2013 de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
- * lundi 04.03.2013 de 14 h à 17 h
- * jeudi 07.03.2013 de 14 h à 16 h
- * mardi 12.03.2013 de 10 h à 13 h
- * vendredi 15.03.2013 de 14 h à 17 h
- * mardi 19.03.2013 de 10 h à 13 h
- * vendredi 22.03.2013 de 14 h à 17 h
- * mercredi 27.03.2013 de 15 h à 18 h



RÉUNION PUBLIQUE

LE PPRT : le Plan de Prévention des Risques Technologiques

*L'ADIR, l'ANSAB et l'AAPPMA
vous présentent les récentes
évolutions du projet*

- * Comprendre les enjeux
- * Les conséquences pour la Robertsau et les habitants
- * Comment donner votre avis

Le jeudi 14 mars 2013 à 20h00
Au centre socio culturel - Escale
78, rue du Docteur François

Supplément à l'ECHO de la Robertsau
n° 248 publié par l'Association de
Défense des Intérêts de la Robertsau.

Association agréée par arrêté
préfectoral du 24.8.84 pour la défense
de la nature, de l'environnement et du
cadre de vie, fédérée à AlsaceNature.

78 rue du Docteur François 67000
Strasbourg

Directeur de la publication:
René Hampé

Mise en page - Impression :
Pointillés - Hoenheim

L'administration prétend pouvoir exclure un certain nombre de risques dans le projet de PPRT.

Par exemple :

- * explosion d'un nuage de gaz ou vapeurs non confinées par débordement de bac : des mesures irréalistes ont été prescrites en 2008 pour réalisation avant juillet 2013. Or, si elles sont décidées, le PPRT considère qu'elles sont réalisées, même si techniquement aucune mise en œuvre effective n'a encore eu lieu ! L'Administration exclut donc ce risque.
- * le phénomène dangereux feu de nuage : par la mise en place de sécurités complémentaires sur les bras de chargement. L'Administration prétend pouvoir exclure ce risque du PPRT. Or l'étude TECHNIP financée par l'Etat, la CUS et le Port stipule en toutes lettres que ce moyen ne permet pas de l'exclure. L'ADIR a porté cette question devant le Tribunal Administratif de Strasbourg. La procédure est toujours en cours.
- * phénomène dangereux pour l'homme lié à la présence de liquides toxiques : les émissions toxiques dues à un épandage de produits dans une cuvette ou à la combustion de produits, présentent des effets irréversibles correspondant à la persistance dans le temps d'une atteinte lésionnelle ou fonctionnelle, directement consécutive à une exposition en situation accidentelle (exposition unique et de courte durée). En 2008 l'Administration écrit dans un rapport que ces effets irréversibles peuvent se produire dans un rayon de 325m autour de la cuvette. Aujourd'hui les calculs sont différents et le risque est supprimé, alors que les produits dangereux sont toujours là.

L'élaboration du PPRT est réalisée à partir d'études de risques fournies par les entreprises classées SEVESO installées sur le site.

L'Administration doit contrôler ces études et en réaliser la synthèse. Nous avons relevé de nombreux errements qui n'ont pu être explicités. Aussi à trois reprises, l'ADIR, avec l'Association des Pêcheurs et celle des Naturistes, a sollicité la réalisation d'une expertise indépendante de l'Administration, juge et partie. Par trois fois le Préfet s'est opposé à cette démarche, prétendant que ses services étaient parfaitement à même de contrôler ce dossier.

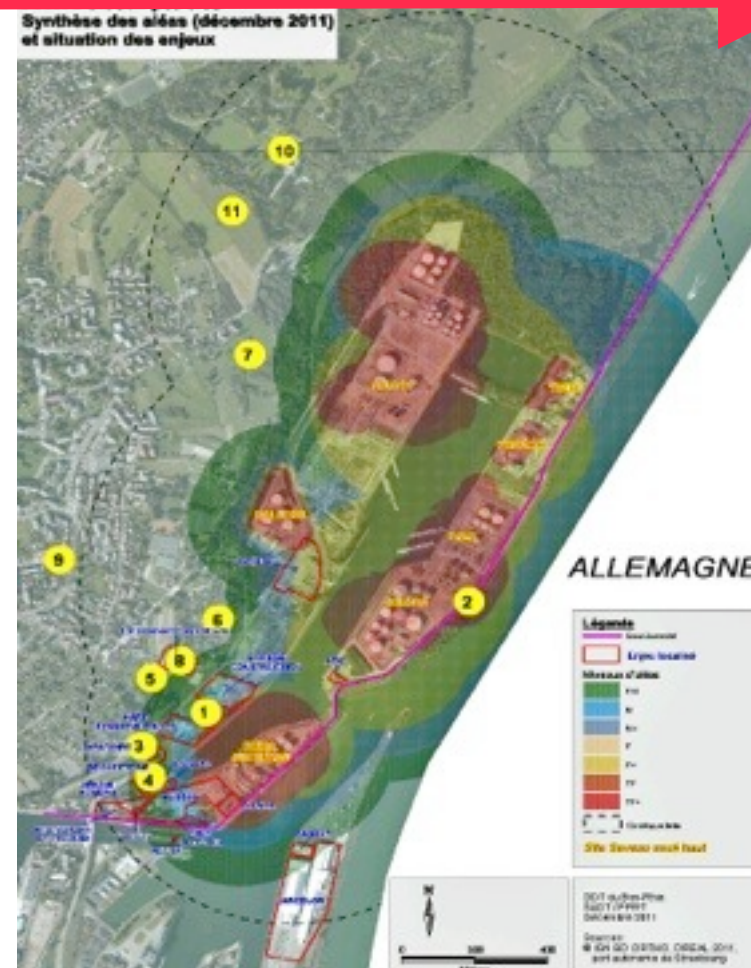
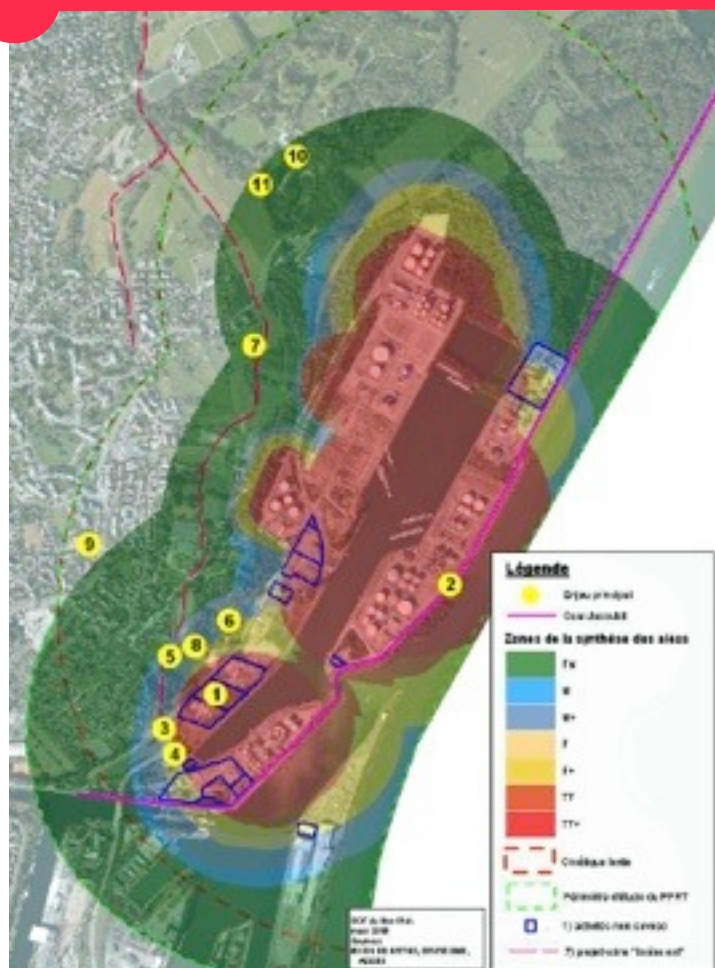
Pour permettre :

- * la réalisation d'une nouvelle voirie autorisant l'urbanisation de l'Est de la Robertsau,
- * la liaison interports entre le port aux pétroles et le port Sud de Strasbourg ayant pour objectifs de faciliter l'accessibilité de Strasbourg et notamment du quartier des institutions européennes depuis l'Allemagne, et de favoriser le développement du transport intermodal par un détournement du trafic poids lourds,
- * Mais surtout d'éviter de prendre en charge financièrement le déplacement de 9 entreprises, celui de la déchetterie, du stade et d'une partie des jardins familiaux, sans oublier le renforcement des maisons du lotissement Carpe Haute

VOTRE SECURITE EST PASSEE AU SECOND PLAN ET L'ACCES AUX ZONES DE LOISIRS DANS LA FORET VOUS SERA INTERDIT

PPRT de 2010

PPRT de 2011



Site	Conséquence dans le cadre du PPRT de 2010	Conséquence dans le cadre du PPRT de 2011
Self Moto Rhin	Expropriation	Zone M / Pas d'expropriation
Algeco	Expropriation	A étudier
Kapp échaffaudages	Expropriation	Pas d'expropriation
Eiffage construction	Expropriation	Pas d'expropriation
CFNR	Expropriation	Expropriation
ATIC	Expropriation	Délaissement
Douanes	Expropriation	Pas de déplacement
SANEST	Expropriation	Travaux
FABEST	Délaissement	Pas de délaisement
Lotissement Carpe Haute	Travaux	Risque faible
Château de Pourtalès	Travaux	Cinétique lente
Potentiel foncier Mélanie / Pourtales		Cinétique lente
Quai Jacoutot	Fermeture / accès réservé	
Giratoire	Accès réservé	Circulation normale
Déchetterie	Déplacement	Faible / Pas de déplacement
Stade et Hall Carpe Haute	Déplacement	Faible / Pas de déplacement
Jardins Familiaux	Déplacement	Pas de déplacement
Projet Voirie Lisière est		Cinétique lente
Réseau cyclable		Risque relativement faible